

# Pensez à inscrire vos enfants...

## ► Inscriptions scolaires 2019/2020 du 16 mars au 13 avril

Les familles doivent se présenter au Pôle Accueil Population

ou au Pôle de Beaulieu pour :

- la première inscription en maternelle
- le passage en CP ou la première inscription en primaire

Documents à fournir : livret de famille et justificatif de domicile

## ► Inscriptions à la restauration scolaire du 16 mars au 20 août

L'inscription à la restauration scolaire doit être renouvelée tous les ans. À partir de cette année, les inscriptions se feront en mairie et non plus à l'école. Pour une inscription pour le premier jour de la rentrée scolaire, vous devez inscrire votre enfant avant le 20 août. En cours d'année, vous devez l'inscrire avant le 20 du mois précédent.

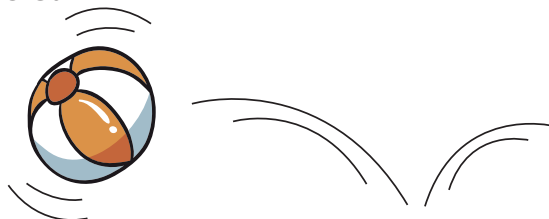
## ► Inscriptions aux Accueils périscolaires et Accueils du mercredi du 16 mars au 13 avril

## ► Inscriptions aux Accueils de Loisirs - juillet et août du 15 avril au 18 mai

## ► Faites calculer votre quotient familial

Pour l'ensemble de ces services, les résidents harfleurais peuvent bénéficier d'un tarif réduit. Faites calculer votre quotient familial en présentant les documents suivants :

Dernier avis d'imposition et justificatif des autres revenus, montant des Allocations Familiales



## Horaires d'accueil et d'inscription

### Pôle Accueil Population

lundi et vendredi 9h - 12h15 et 14h - 17h  
mardi et jeudi 9h - 17h  
mercredi 14h - 17h

### Pôle de Beaulieu

mardi, jeudi, vendredi 9h - 12h et 14h - 17h  
mercredi 14h - 17h  
samedi 10h - 12h